



ESSAIS SUR LES VARIÉTÉS D'HARICOTS BLANCS ET COLORÉS AUX FINS DE SOUTIEN À L'HOMOLOGATION

1.0 PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC) No. 01B46 –17– 071

Pour le compte de:

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
Centre de recherche et de développement de Harrow
2585, route de comté 20
Harrow (Ontario)
N0R 1G0

Le préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public permettant au Gouvernement Fédéral d'informer l'ensemble de la collectivité des fournisseurs, de ses intentions d'attribuer un marché visant des biens, des services ou des travaux de construction, à un entrepreneur pré-identifié, qu'il juge étant le seul fournisseur capable d'exécuter les travaux.

Le but du présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) est d'annoncer l'intention du Gouvernement d'attribuer un contrat au fournisseur présélectionné suivant :

Ontario Pulse Crop Committee (Comité ontarien des légumineuses à grain)
1 Davidson Drive, Hensall, Ontario, N0M 1X0.

Toutefois, avant d'attribuer ce contrat, le gouvernement veut donner la chance à d'autres fournisseurs de démontrer qu'ils peuvent satisfaire aux exigences énoncées dans le présent préavis, en soumettant un énoncé des capacités durant la période d'affichage de 15 jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels soumettent un énoncé satisfaisant aux exigences mentionnées dans le présent PAC d'ici la fin de la période d'affichage, le Canada lancera un processus d'appel d'offres pour procéder à l'adjudication du contrat.

Si aucun autre fournisseur ne soumet avant la date de clôture, un énoncé des capacités satisfaisant aux exigences établies, le contrat sera attribué au fournisseur précité.

2.0 ÉNONCÉ DE TRAVAIL:

2.1 Contexte :

Le programme d'amélioration des haricots/de développement du germoplasme d'AAC-Harrow est en place depuis les années 1950, époque où le programme d'amélioration des haricots d'AAC en place à Ottawa a été transféré à Harrow. Au fil des ans, le programme a mis l'accent sur le développement du germoplasme et des cultivars dans différentes catégories de marché et a mis un accent particulier sur l'amélioration de l'architecture végétale, de la résistance aux maladies, de la qualité nutritionnelle et de son processus de transformation. Le programme a produit plus de 34 cultivars d'haricots de différentes catégories de marché, principalement adaptées aux conditions de culture du Sud-Ouest de l'Ontario.

Dans le cadre du programme d'amélioration des haricots secs, vers la fin du développement d'une variété, les lignées d'élite doivent être soumises à des essais multi locaux en Ontario, dans le cadre de tests coopératifs de variétés pour une durée de deux à trois ans (six (6) localités pour les haricots blancs et quatre (4) localités pour les haricots colorés) aux fins d'homologation avant la distribution en tant que cultivar aux producteurs du Canada. De plus,



les cultivars inscrits et les lignées dont l'homologation est appuyée doivent être soumis à des essais de rendement coopératifs pendant trois (3) années consécutives pour être recommandés en Ontario. Les essais sont coordonnés et menés par le Comité ontarien des légumineuses à grain.

2.2 Portée des travaux :

2.2.1 Fournir des données compilées et résumées sur ce qui suit :

- A) Données sommaires (agronomiques et qualitatives) de toutes les localités sur les cultivars d'haricots blancs et colorés soumis pendant l'année d'essai.

Les données requises comprennent entre autres : le nombre de jours nécessaires à la maturité; le rendement, niveau d'exploitabilité, le poids de 100 graines, la notation de la maladie pour le blé bactérien commun, l'antracnose et la dégradation des racines, les données sur la qualité lors de la mise en conserve des haricots et les données de composition immédiate.

- B) Données sommaires de toutes les localités sur les cultivars d'haricots blancs et colorés soumis pendant trois années consécutives à un examen aux fins d'homologation et de recommandation auprès du Comité ontarien des légumineuses à grain.

2.0 Livrables

2.1 Les données devront être présentées sous forme de feuilles de calcul Excel.

2.2 Le système de tests coopératifs de variétés de l'Ontario fournira des données d'essai permettant d'obtenir un appui à l'homologation de nouvelles variétés. Les livrables de ce projet consistent donc en l'homologation de nouvelles variétés de haricots d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

3.0 Normes à respecter

Tout travail ainsi que procédé d'essai doit être effectué conformément à la *Loi sur les semences*.

2.3 Durée du contrat :

Pour la première année du présent contrat, les activités requises s'effectueront à partir de l'octroi du contrat et ce jusqu'au 31 mars 2018. Il y aura pour les années subséquentes la possibilité de prolonger ce contrat pour quatre (4) années optionnelles d'une période d'un an.

2.4 Valeur du contrat:

Année I, année ferme (octroi du contrat – 31 mars 2018) : 12 500 \$CAN (taxes en sus)

Sous réserve de financement, planification et sur demande ultérieure par AAC, quatre (4) phases optionnelles de services supplémentaires pourraient être demandées:

Année d'option I - 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 : 12 500 \$CAN (taxes en sus)

Année d'option II - 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 : 12 500 \$CAN (taxes en sus)

Année d'option III - 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 : 12 500 \$CAN (taxes en sus)



Année d'option IV- 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 : 12 500 \$CAN (taxes en sus)

Le Canada peut exercer cette option en tout temps en transmettant à l'entrepreneur un avis écrit avant la date d'expiration du contrat.

3.0 FONDEMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément à la *Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État*, Agriculture et Agroalimentaire Canada a déterminé que toute propriété intellectuelle inhérente à l'exécution du travail sous ce contrat sera dévolue au Canada.

Le Canada invoque l'exception 4. De l'Annexe A des *Exceptions relatives au droit de propriété de l'entrepreneur et exemption accordée par le Conseil du Trésor*, c'est-à-dire *Lorsque le marché conclu avec l'État ou les produits à livrer aux termes de celui-ci visent surtout :*

4.3 à livrer une composante développée en partie seulement ou un sous-système qui sera intégré ultérieurement dans un système complet, avant que celui-ci soit transféré au secteur privé, par octroi de licence ou cession de propriété, à des fins d'exploitation commerciale.

L'objectif d'effectuer des essais d'une nouvelle lignée/cultivars d'haricots auprès d'*Ontario Pulse Crop Committee*, est l'accumulation de données suffisantes afin de pouvoir appuyer la recommandation de son enregistrement en tant que nouvelle variété et, ultérieurement, pouvoir procéder à sa commercialisation. Le fournisseur contribue simplement à la technologie d'arrière-plan de la Couronne en fournissant un service.

4.0 APPLICABILITÉ DES ACCORDS COMMERCIAUX OU D'AUTRES OBLIGATIONS

Il n'y a aucun accord commercial assujetti à ce marché.

5.0 EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.0 MÉTHODE DE PAIEMENT

Le paiement sera versé intégralement, une fois par année, à la fin des travaux décrits dans le présent PAC, sur présentation de tous les documents de facturation conformément aux modalités prévues dans le présent contrat et à l'acceptation du chargé de projet.

Un seul paiement par année sera versé sur présentation de la soumission du matériel d'essai de graines au *Ontario Pulse Crop Committee*, au plus tard le 31 mars 2018..

7.0 JUSTIFICATION DU RECOURS À UN FOURNISSEUR UNIQUE :

Ontario Pulse Crop Committee (Comité ontarien des légumineuses à grain)
1 Davidson Drive, Hensall, Ontario, N0M 1X0.

Le *Ontario Pulse Crop Committee* est le comité qui coordonne les essais de rendement et l'enregistrement des différentes variétés d'haricots secs en Ontario.

Le comité examine et établit également les priorités en matière de recherche sur les haricots secs et traite des problèmes émergents dans le secteur, en travaillant en étroite collaboration avec les éleveurs publics et privés, l'industrie, les Universités, les institutions gouvernementales et les organisations de producteurs d'haricots.

Afin d'obtenir du soutien pour l'homologation d'une nouvelle variété, il faut présenter des données d'appui au Comité ontarien des légumineuses à grain lors de sa réunion en février de chaque année. Les données exigées sont obtenues dans le cadre d'essais multi locaux de variétés coordonnés par le Comité ontarien des légumineuses à grain et menés par des collaborateurs un peu partout en Ontario. Le Comité ontarien des légumineuses à grain, étant le seul fournisseur d'un système d'homologation de variétés de haricots en Ontario, et pour bénéficier d'un soutien à l'homologation d'une nouvelle variété dans cette province, il faut obligatoirement fournir les données issues de ces essais multi locaux.

Le *Ontario Pulse Committee* est le seul organisme possédant un système d'enregistrement des variétés d'haricots en Ontario et, le seul spécialiste en haricots comestibles reconnu officiellement par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada. En tant que comité ontarien des légumineuses à grain, il est le seul à pouvoir recommander l'enregistrement de nouvelles variétés d'haricots.

8.0 DROIT DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS :

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à l'autorité contractante dont le nom est indiqué ci-dessous, au plus tard à la date et à l'heure de clôture précisée. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

DATE DE CLÔTURE POUR LA PRÉSENTATION DES ÉNONCÉS DES CAPACITÉS:
le jeudi 21 septembre 2017 à 14 :00pm (HAE)

La présentation des énoncés de capacités doit être déposée **PAR ÉCRIT** à l'intention de l'autorité contractante avant la date de clôture :

Beatriz Mora

Agent d'approvisionnement senior
Agriculture et Agroalimentaire Canada
2001 boul. Robert-Bourassa, suite 671-TEN
Montréal (Québec) H3A 3N2
beatriz.mora@canada.ca

Au dépôt de l'énoncé des capacités, le numéro de référence (01B46-17-071), le nom de l'autorité contractante ainsi que la date de fermeture du PAC, devront être clairement identifiés sur l'enveloppe.